

## Publications économiques et financières

### Conjoncture financière

N° 334 / Mai 2021

# IMPACT DE LA CRISE DU COVID-19 SUR L'ÉPARGNE ET L'ENDETTEMENT DES MÉNAGES ET DES ENTREPRISES

## UN MAINTIEN DES DÉPENSES PENDANT LE SECOND CONFINEMENT ?

Le nouvel épisode de confinement strict de la Nouvelle-Calédonie, du 8 mars au 4 avril, semble avoir eu des impacts immédiats sur le comportement des ménages et des entreprises bien différents que celui vécu l'année précédente, du 24 mars au 20 avril 2020. En effet, **le choc de confiance et les craintes**, d'un risque sanitaire maintenant dans les esprits, ne sont pas comparables à l'année dernière quand le virus était encore mal cerné et le territoire pas préparé.

Ainsi, si les deux confinements sont comparables en termes de durée (4 semaines) et de modalités (arrêt des activités non « essentielles », vols suspendus, déplacements limités et contrôlés par une attestation de déplacement dérogatoire...), mais aussi de mesures de soutien (cf. tableau), celui de 2021 ne semble pas avoir paralysé l'économie dans les mêmes proportions. La préparation de protocoles sanitaires précis et spécifiques et l'adaptation des entreprises et travailleurs indépendants (télétravail, ventes à distance, mesures sanitaires...) expliquent probablement pour partie cet impact sur l'activité plus contenu, qui s'observe notamment à travers une moindre baisse des versements de billets au guichet de l'ieom de l'ordre de 30 % pendant le confinement, contre plus de 50 % lors du précédent confinement. Par ailleurs, de manière encore plus rapide que l'année dernière (mise en place d'un confinement « adapté » jusqu'au 4 mai), la sortie du confinement s'est traduite par une normalisation des transactions qui ont retrouvé quasi immédiatement leur niveau tendanciel de ces derniers mois.

### Mesures de soutien dans le cadre de la crise sanitaire

#### ÉTAT

Prêts Garantis par l'Etat

Fonds de solidarité

Médiation du crédit

#### GOVERNEMENT

Chômage partiel renforcé (70% de la rémunération brute, max 4,5 SMG)

Délai de paiement des charges fiscales

Étalement du paiement et exonération des charges sociales

#### PROVINCES

Province Sud (plan d'urgence aux entreprises)

Province du Nord (aide au paiement des cotisations sociales...)

Province des Îles (dispositif spécifique de soutien...)

#### AUTRES

Banques (report exceptionnel d'échéances, PGE)

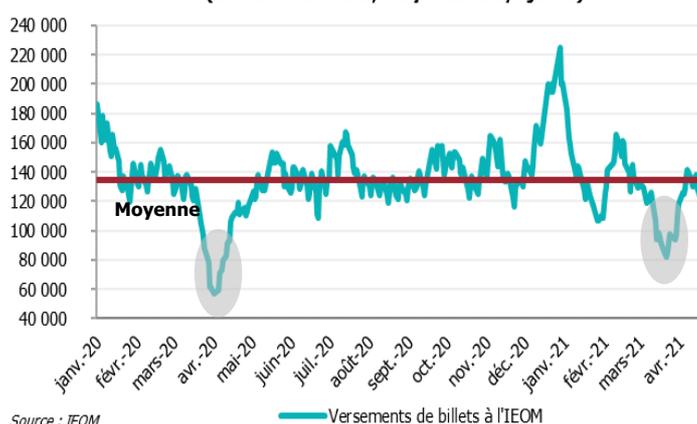
Chambres consulaires

OPT-NC (augmentation de la bande passante internet gratuitement...)

Report paiement de factures, réglementation des prix ...

Source : <https://gouv.nc/info-coronavirus-covid-19/infos-economie#mesures-etat>

### Activité fiduciaire récente (en nbre de billets, moy mobile s/7jours)



Source : IEOM

D'après les déclarations mensuelles d'encours de dépôts et de production de crédits des établissements de crédit de la place bancaire calédonienne<sup>1</sup>, **les ménages** n'ont pas accumulé une épargne bancaire particulièrement importante à fin mars (mois du confinement). La hausse de l'épargne enregistrée l'année dernière dès le mois d'avril n'est donc pas observée à ce stade (les données d'avril permettront de valider ce constat), laissant supposer que la consommation s'est pour partie maintenue (ou bien que leur capacité à épargner s'est affaiblie). Du côté des entreprises aussi, les dépôts sont stables, et les nouvelles demandes de PGE semblent limitées.

<sup>1</sup> Les dépôts regroupent ainsi ceux des 4 banques FBF et de l'OPT et la production de crédit correspond à celle déclarée par les 4 banques FBF, le CAMNC et les 4 sociétés financières.

## Faible hausse des flux de dépôts des ménages malgré le confinement

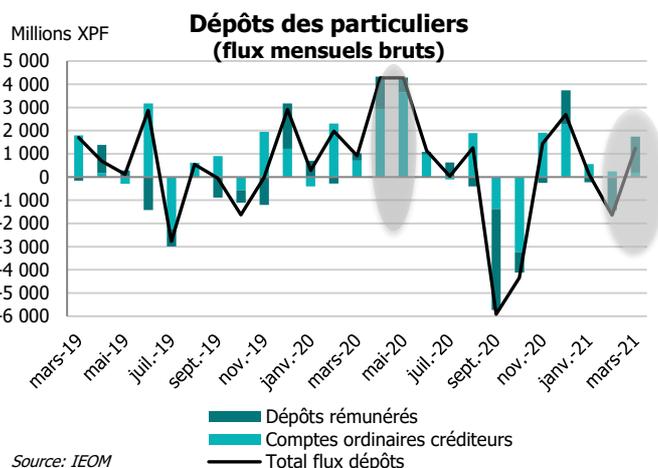
Les flux de **dépôts** des ménages augmentent de 1,2 milliards XPF en mars 2021, mois du confinement. Ce flux est au-dessus de la moyenne mensuelle, mais bien moindre que ce qui avait pu être observé en 2020 : +4,3 milliards XPF en avril et mai chacun.

Les données d'avril seront importantes pour valider l'idée que ce nouvel épisode de confinement ne s'est donc pas traduit par un fort mouvement d'épargne de précaution et d'épargne forcée des ménages.

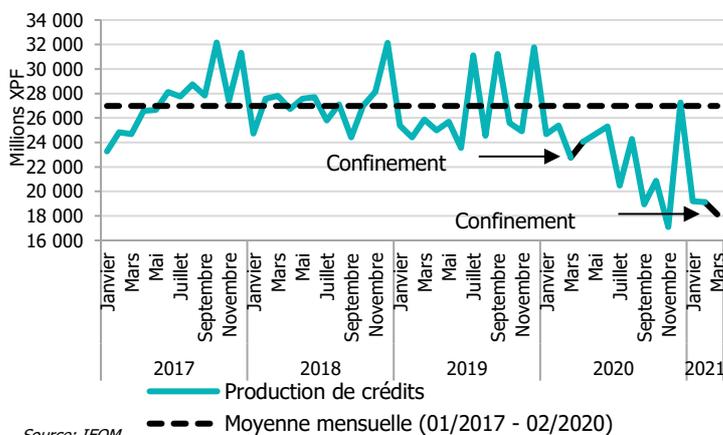
Ces derniers, moins impactés moralement et moins craintifs face au virus et à la capacité du territoire à y faire face, auraient donc pu maintenir, pour partie, leurs dépenses. Ceci est d'autant plus possible que l'expérience du 1<sup>er</sup> confinement a poussé les entreprises à se préparer et à s'organiser afin de continuer leur activité et maintenir leur offre (pour celles qui le pouvaient). Ainsi, la mise en place des protocoles sanitaires appropriés a été rapide (services à la personnes, gardiennage, btp...), et les ventes à distance, les services à distance ou encore les livraisons ont pu être fonctionnels immédiatement.

Toutefois, un affaiblissement des revenus des ménages, en particulier pour les salariés de l'usine du Sud, mis au chômage partiel, pourrait également expliquer la moindre accumulation d'épargne comparativement aux évolutions observées lors du premier confinement.

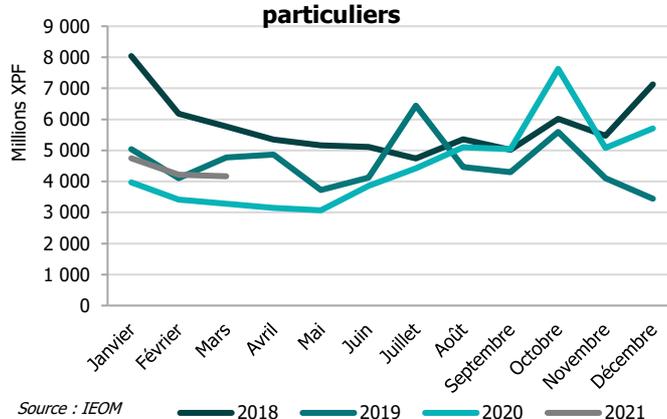
En parallèle, la **production de crédits** aux particuliers (crédit à la consommation et à l'habitat), ne semble pas non plus avoir enregistré de mouvement significatif en mars, la production restant proche de ses niveaux des mois de janvier et février, déjà en ralentissement. Elle est de 8,7 milliards XPF en mars, contre moins de 7 milliards XPF l'année dernière courant avril et mai. Les crédits à l'habitat des particuliers sont mêmes en hausse sur les 3 premiers mois de l'année comparé à la même période en 2020 (+2,5 milliards XPF, à 13,1 milliards XPF) et à un niveau comparable aux 3 premiers mois de 2019, ce qui constitue une probable illustration du succès des services en ligne mis en place par les banques.



### Production de crédits aux entreprises (SNF)



### Production de crédits à l'habitat aux particuliers



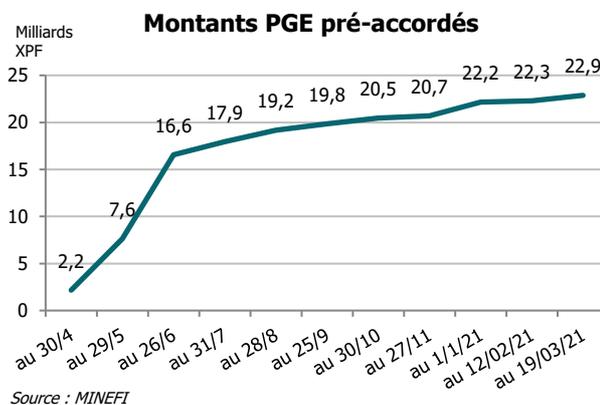
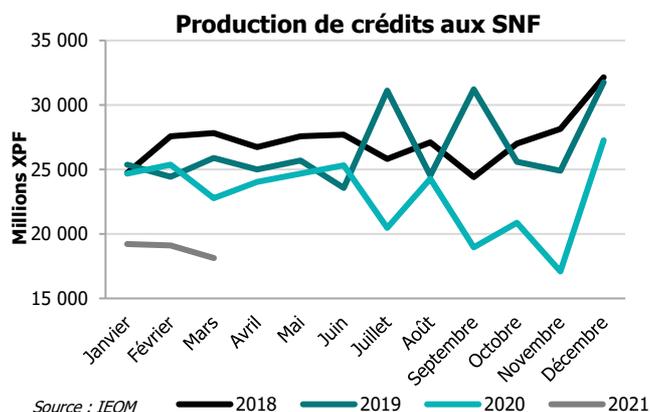
En millions XPF	Flux												Moyenne janv-17/mars-21	
	mars-20	avr-20	mai-20	juin-20	juil-20	août-20	sept-20	oct-20	nov-20	déc-20	janv-21	févr-21		mars-21
Dépôts bancaires	917	4 273	4 273	1 131	41	1 257	-5 914	-4 334	1 446	2 694	130	-1 640	1 242	173
Dépôts à vue	713	2 919	3 653	966	-99	1 893	-1 374	-3 232	1 902	2 267	565	247	193	492
Dépôts rémunérés	204	1 354	620	165	140	-635	-4 540	-1 102	-456	427	-435	-1 886	1 049	-319

Source : Ieom

## Stabilité des dépôts des entreprises et baisse de la production de crédit

Les **dépôts totaux des entreprises** sont stables en mars 2021, contrairement à l'année précédente où les différents dispositifs de soutien, notamment les prêts garantis par l'Etat<sup>2</sup> (PGE), avaient rapidement alimenté les comptes à vue des sociétés non financières (+15,7 milliards XPF d'avril à juin 2020).

Au 19 mars 2021, le montant des PGE préaccordés a seulement progressé de 0,6 milliard XPF. En parallèle, en mars, la production de crédit aux entreprises a continué de fléchir (-16,3 milliards XPF sur les 3 premiers mois de l'année comparé à 2020), les entreprises ayant fortement réduit leurs découverts (-17,6 milliards XPF sur la même période) depuis la mise en place des PGE. Ici encore les données des prochains mois permettront d'affiner la lecture de ces évolutions.



En millions XPF	Flux												Moyenne janv-17/mars-21	
	mars-20	avr-20	mai-20	juin-20	juil-20	août-20	sept-20	oct-20	nov-20	déc-20	janv-21	févr-21		mars-21
<b>Dépôts bancaires</b>	<b>2 909</b>	<b>392</b>	<b>-115</b>	<b>6 082</b>	<b>-592</b>	<b>2 902</b>	<b>5 999</b>	<b>-239</b>	<b>1 042</b>	<b>15 689</b>	<b>-4 549</b>	<b>-7 600</b>	<b>87</b>	<b>376</b>
Dépôts à vue	6 192	6 126	1 640	7 937	-134	3 322	8 127	-2 894	-548	12 290	-5 497	-7 561	1 701	250
Dépôts rémunérés	-3 282	-5 734	-1 755	-1 855	-458	-421	-2 129	2 655	1 591	3 399	949	-39	-1 614	-325

Source : Ieom

<sup>2</sup> Prêt consenti par les banques aux entreprises de toutes tailles, quelle que soit leur forme juridique. Destiné à soutenir la trésorerie des entreprises, il bénéficie d'une garantie de l'Etat à hauteur de 70% à 90% selon la taille de l'entreprise. Le prêt comporte un différé d'amortissement sur une durée d'un an et sa durée de remboursement pourra s'étaler de 1 à 5 ans